

[Traduction]

M. Taylor: Monsieur le Président, permettez-moi simplement d'ajouter un mot à mes observations et à mes questions. Je remercie encore une fois le secrétaire parlementaire pour ses bonnes paroles concernant ma participation au comité. En fait, ce travail s'est révélé très intéressant.

J'ai déjà félicité le comité, qui a fait paraître son rapport et qui a préparé le débat que nous tenons actuellement. Le comité a abattu une lourde charge de travail. Je félicite le président et le secrétaire parlementaire pour leur apport aux travaux du comité. À mon avis, le gouvernement aurait dû suivre les recommandations du comité, parce que nous serions sûrement dans une meilleure position aujourd'hui face à cette mesure législative.

Ma question se rapporte aux stratégies ministérielles dont le secrétaire parlementaire a parlé. Selon le projet de loi, le vérificateur général doit examiner les stratégies ministérielles en matière d'environnement. Conformément à la mesure, les fonctionnaires des ministères disposent de deux ans pour rédiger leurs stratégies et sont ensuite dispensés de le faire pendant trois ans. Le secrétaire parlementaire peut-il nous expliquer pourquoi le vérificateur général accorde deux ans aux fonctionnaires pour rédiger leurs stratégies, qui devraient tant nous réjouir?

M. Lincoln: Monsieur le Président, le député soulève un argument important que l'opposition officielle a déjà fait valoir. Il est très clair qu'au cours des deux premières années, le commissaire devra mettre son bureau sur pied et organiser tout le travail du vérificateur général en matière d'environnement.

Aujourd'hui, une bonne partie du travail du vérificateur général porte sur l'environnement et le développement durable. Le commissaire devra assumer une part de ce travail et aider davantage le vérificateur général à cet égard.

Le projet de loi prévoit aussi une fonction très importante qui ne peut être diminuée ou minimisée, et c'est le pouvoir dont les Canadiens sont investis de présenter au commissaire des pétitions sur le rendement du gouvernement en matière de développement durable. D'après moi, les Canadiens n'hésiteront certainement pas à le faire, et le commissaire devra y donner suite.

Il est très sage de prévoir un délai de deux ans. Au moins, le bureau sera bien préparé pour traiter les infractions et il aidera le vérificateur général à réaliser son important travail en matière d'environnement et de développement durable.

• (1350)

[Français]

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, le projet de loi qui est à l'étude aujourd'hui, le projet de loi C-83, vise à modifier la Loi sur le vérificateur général, afin, tout d'abord, de veiller à ce qu'il soit tenu compte des facteurs environnementaux dans le contexte du développement durable dans les rapports que le vérificateur général présente à la Chambre des communes. Deuxièmement, il doit prévoir la nomination d'un commissaire à l'environnement et au développement durable; et, troisièmement, prévoir des exigences quant à la suite à donner aux pétitions que le vérificateur général reçoit concernant les questions

Initiatives ministérielles

environnementales de compétence fédérale dans le contexte du développement durable.

Ici, pour bien éclairer tous les électeurs et électrices, lorsqu'on parle de pétition, il n'est pas nécessaire que les plaintes formulées par un électeur soient signées ou endossées par des centaines et des centaines de ses concitoyens. Une plainte unique suivra le cours normal comme si elle était endossée par 1 000 ou 2 000 de ses concitoyens.

Quatrièmement, il s'agit de prévoir, d'une part, le contrôle de l'activité des ministères et de la mesure dans laquelle ceux-ci ont réussi à atteindre les objectifs et à mettre en oeuvre les plans d'action précisés dans leur stratégie de développement durable, et, d'autre part, la présentation à la Chambre des communes de rapports concernant les pétitions ou les plaintes. Et enfin, cinquièmement, d'exiger que chaque ministère établisse et dépose à la Chambre des communes une stratégie de développement durable.

La présentation en cette Chambre de ce projet de loi permettra au gouvernement libéral d'en face d'affirmer qu'il respecte l'un de ses engagements électoraux tels que définis dans le livre rouge. À cet effet d'ailleurs, le livre rouge mentionnait—si vous le permettez, je vais faire ici exactement la même citation que la ministre de l'Environnement a faite il y a quelques minutes—et je cite: «Un gouvernement libéral désignera un commissaire à l'environnement qui sera comptable envers le Parlement et disposera de pouvoirs semblables à ceux du vérificateur général. Le commissaire à l'environnement rendrait ses conclusions, tous les ans, sur l'adaptation des programmes et de l'effort financier au respect des lois environnementales. Les particuliers pourraient demander au commissaire d'ouvrir une enquête lorsque les lois ou les politiques de l'environnement ne seront pas respectées.» Fin de la citation du fameux livre rouge qui, soit dit en passant, est rendu très rare, et par le fait même vaut son pesant d'or.

Le livre rouge, on le cache maintenant sous les tablettes. Il est très difficile, pour quelqu'un de l'extérieur du Parti libéral, d'en obtenir copie.

C'est cependant suite à la suggestion des députés de l'opposition que le gouvernement décidait de modifier la Loi sur le vérificateur général pour y intégrer le poste de commissaire à l'environnement. Signalons ici qu'au départ, la vice-première ministre aurait voulu que ce poste de commissaire à l'environnement relève de son ministère, sans doute parce qu'elle voulait accroître son influence au sein de son gouvernement ou de son parti, ou peut-être même les deux, mais cela c'est une autre histoire qu'on pourra élaborer tout à l'heure.

Ici, je voudrais ouvrir une parenthèse. Il y a quelques minutes, quelques secondes, le secrétaire parlementaire à la ministre de l'Environnement, en réponse à un de mes collègues, disait que ce que les environnementalistes, les écologistes désirent, c'est que ça marche.

• (1355)

Il dit qu'il y a bien sûr du chevauchement, du dédoublement de fonctionnaires, de services, de dépenses, mais ce que les gens, surtout les écologistes, souhaitent, c'est que ça marche. J'ai presque envie de lui dire, au secrétaire parlementaire de l'Environnement: «Nous aussi, nous souhaitons que ça marche.» Je lui rappelle qu'il y